

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la vie et de la Terre**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Jean-Pierre GOMEZ**                      **Maître de conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. Stéphane MAURY**                      **Professeur des Universités**

**Membres du jury :**

- **M. Adrien FLAVIGNY**                      **Professeur agrégé**  
- **Mme Sylvia BOURGET**                      **Professeure agrégée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023

Éric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours Sciences de la vie et de la Terre**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

**Présidente du jury :**

- Mme Sylvia BOURGET                      Professeure agrégée

**Vice-Président du jury :**

- M. Adrien FLAVIGNY                      Professeur agrégé

**Membres du jury :**

- M. Jean-Pierre GOMEZ                      Maître de conférences  
- M. Stéphane MAURY                      Professeur des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2023

Éric BLOND

